



Conseil municipal n°33

Compte-rendu

09/03/2026

COMMUNE DE LA ROCHE-JAUDY -CONSEIL MUNICIPAL- Séance du 09 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 09 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA ROCHE-JAUDY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Roche-Jaudy, sous la présidence de Jean-Louis EVEN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : COADIC Danièle, COADIC Marie-Laure, COLIN Guillaume, COLIN Sandrine, CORBEL Tugdual, EVEN Jean-Louis, FERCOQ Claudette, GAREL Romain, GAUTHERON Claudine, GUENNEC Christiane, HENRY Jean-Marc, JEGOU Marie-France, LE ROUX Michel, LUCO Alain, MERLE Renaud, MEUR Jean-Luc, MORVAN Joël, PARISCOAT Arnaud, SALIC Mireille, THIRION Gérard

Procurations :

Absents : BENECH Ludivine, DEKKER Antwan, HENRY Gaëlle, LAUDREN Jeanine, LE MENE Séverine, LOYER Guénoilé, PIAT Sophie

Nombre de votants : 20

Date de la convocation : 5 mars 2026

Secrétaire de séance : COADIC Marie-Laure

Monsieur le Maire rend hommage à la mémoire de Jean-Yves Fercocq, adjoint aux finances et aux affaires scolaires et périscolaires de 2008 à 2014. Il s'agissait d'un ami, d'un compagnon de route, d'un homme droit aux convictions fortes avec lequel nous avons menés beaucoup de combats, notamment contre la suppression des services publics.

De nombreux dossiers ont été menés avec Jean-Yves, la création de la cuisine centrale et la reprise de la restauration en interne, la création d'une demi-classe à l'école, le projet de la Maladrerie, la rénovation de la mairie...

Monsieur le Maire propose une minute de silence en mémoire de Jean-Yves Fercocq.

Kenavo Jean-Yves

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11/12/2025

Délibération 01 – 20260309_01

L'ensemble des conseillers municipaux ont été destinataires du compte-rendu du conseil municipal du 11 décembre 2025

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour approuver le compte-rendu du conseil du 11 décembre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2025.

FINANCES :

2. Sortie de l'actif du patrimoine

Délibération 02 – 20260309_02

L'actif de la commune recense l'intégralité des investissements communaux. Toutefois, lorsqu'un bien est hors d'usage, il n'est pas sorti systématiquement de l'actif.

Il convient de sortir régulièrement les biens usagés de l'actif municipal et de le remettre à jour.

Il est donc nécessaire de réaliser un nettoyage de cet actif et d'en sortir un certain nombre de biens qui ne sont plus possédés par la commune.

La procédure de sortie de l'actif est non budgétaire et est réalisée par le comptable. Le budget de la commune ne sera donc pas impacté.

VU le CGCT et notamment ses article L2121-29, L111-2 et L2312-1

VU l'instruction budgétaire M57

CONSIDERANT l'obligation de mettre en concordance l'inventaire physique de la commune et l'état de l'actif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- **AUTORISE** la sortie de l'inventaire des biens cités en annexe

- **DEMANDE** au trésorier du SGC de Lannion de procéder aux écritures comptables nécessaires à l'ajustement de l'actif

3. Subvention

Délibération 03 – 20260309_03

Le GAEC de Keravel a demandé la possibilité d'obtenir une subvention dans le cadre de l'installation d'une citerne souple incendie de 120 mètres cube sur leur exploitation. Cette citerne serait en effet accessible aux pompiers, et permettrait l'optimisation de la protection incendie des habitants de la commune.

Il est proposé au conseil municipal le versement d'une subvention pour aider à l'installation de cette citerne souple incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

APPROUVE le versement d'une subvention de 1 000 € au GAEC de Keravel.

Informations et questions diverses

- Enfance-Jeunesse : une suppression de classe est toujours possible à la rentrée 2026. En cas de réélection, une rencontre est prévue le 23 mars prochain avec le rectorat.
- Certains concitoyens de la commune sont actuellement bloqués à l'étranger, ne pouvant pas rentrer à cause de la guerre en Iran. Il serait nécessaire de recenser ces citoyens et de savoir s'ils ont besoin d'aide pour le rapatriement. D'autre part, M. le Maire propose d'envoyer un courrier au ministère des affaires étrangères pour appuyer pour le rapatriement des Français à l'étranger.
- Suite à une réunion de l'exécutif concernant les affaires sociales, la continuité des services de la banque alimentaire a été actée, même en cas de défaite aux élections municipales.
- Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00 le 15 mars. Il n'y aura qu'un seul tour, comme dans la grande majorité des communes de France. Les bureaux de vote seront installés à la mairie de la Roche-Derrien pour le bureau centralisateur, la mairie de Pommerit-Jaudy pour le bureau 2, la salle périscolaire pour le bureau n°4 et la salle des fêtes de Hengoat pour le bureau n°3. Il est obligatoire de présenter une pièce d'identité. Il convient d'être vigilant ce jour-là. Le panachage est interdit.

M. le Maire souhaite remercier l'ensemble du personnel municipal pour le travail accompli durant ce mandat, les représentants de la presse, les bénévoles de la commune : bibliothèque, banque alimentaire, les bénévoles des associations, notamment les associations culturelles, l'ensemble des élus et des membres du CCAS, qui ont participé à tous les projets et actions du mandat. Le seul but de la municipalité a été l'intérêt général, et il est heureux et fier d'avoir pu travailler avec toutes ces personnes. La commune a réalisé énormément de projets, et est toujours bien à flot.

La commune laisse un bel héritage, et il espère que celui-ci perdurera. Certains élus ne se représentent pas, une majorité à souhaiter continuer. Quoi qu'il arrive, les relations tissées

au fil du ou des mandats perdureront. M. le Maire remercie particulièrement Mme Claudette Fercoq, présente depuis 18 ans, notamment en charge de la banque alimentaire.

M. le Maire tient à remercier particulièrement deux adjoints, deux collègues et amis, présents depuis 18 ans, depuis 2008, qui ont pris la décision de ne pas se représenter. Merci à Arnaud Pariscoat et Joël Morvan pour tout le travail effectué, pour leur engagement, pour la bonne entente, pour les moments festifs et conviviaux. Merci à l'ensemble des élus.

M. Morvan souhaite également remercier toute l'équipe, les agents. Un grand merci aux compagnons de route depuis 2008, Arnaud, Jean-Louis, Alain notamment. Il a pris beaucoup de plaisir à travailler avec tout le monde. Il restera des souvenirs mémorables. Il souhaite que La Roche-Jaudy reste une ville agréable et dynamique. Il souhaite bonne chance à l'équipe sortante pour les élections du 15 mars prochain.

M. Pariscoat souhaite également remercier les élus pour ces 18 ans, avec à chaque mandat des responsabilités d'adjoint ou de maire délégué. Il évoque la fusion des communes, la présence dans les commissions de l'intercommunalité. Il a décidé d'arrêter, en étant clair à ce sujet. Il s'agit d'un choix personnel après une réflexion aboutie. Il remercie l'ensemble des équipes. Il précise qu'il a toujours pu défendre ses idées au sein de l'équipe et des différents mandats. Il remercie sincèrement Jean-Louis Even, avec qui plus de choses le rassemble que l'inverse. Il s'agit d'un Maire qui a su porter haut et fort les projets de l'équipe. Il espère que les habitants de La Roche-Jaudy lui feront à nouveau confiance. Il souhaite bon vent et rendez-vous lors des animations rochoises. Il est important de ne pas opposer les gens quand on est élu et de penser à tous les administrés. Il espère avoir œuvré au plus près possible des habitants. Il souhaite également remercier l'ensemble du personnel communal.